

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES
Séance plénière du 23 novembre 2011 - 9 h 30
« Niveaux des pensions et taux de remplacement »

Document N°6
<i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i>

**Evolution du niveau de vie des retraités et des actifs
de 1996 à 2009**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Evolution du niveau de vie des retraités et des actifs de 1996 à 2009

Ce document présente l'évolution du niveau de vie moyen et du taux de pauvreté des retraités comparé à la situation des actifs de 1996 à 2009. Il actualise les séries issues des enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE, présentées dans le document n°2 de la séance du 21 octobre 2009 et reprises dans le 7^e rapport du COR de janvier 2010.

Les séries publiées il y a deux ans présentaient deux ruptures, en 2002 et en 2005 : la première était liée au passage de l'enquête Emploi annuelle à l'enquête Emploi en continu ; la deuxième au passage de l'enquête Revenus fiscaux à l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS). La rupture de série en 2005 était particulièrement marquée car, à l'occasion du passage à l'ERFS, l'INSEE a amélioré l'estimation des revenus du patrimoine. En effet, l'enquête Revenus fiscaux exploite les déclarations fiscales, qui ne mentionnent qu'une petite fraction des revenus financiers, ignorant notamment les revenus des livrets et plans d'épargne exonérés, des PEA et de l'assurance-vie. L'INSEE a donc imputé économétriquement les revenus non mentionnés à l'aide d'autres sources statistiques sur le patrimoine, afin de mieux estimer les revenus du patrimoine. Ces imputations ont pour effet de relever le niveau de vie moyen (y compris revenus du patrimoine) d'environ 11 % pour les retraités et d'environ 5 % pour les actifs en 2005, et de réduire l'écart de niveau de vie (y compris revenus du patrimoine) entre retraités et actifs.

Depuis deux ans, l'INSEE a également imputé les revenus du patrimoine non mentionnés sur la déclaration fiscale sur les anciennes enquêtes Revenus fiscaux depuis 1996 et a rétroposé les anciennes séries¹. Nous disposons donc maintenant d'une série unique couvrant les années 1996 à 2009.

1. Le niveau de vie moyen

Le niveau de vie d'une personne – ou revenu par unité de consommation² – tient compte de l'ensemble des revenus nets perçus par le ménage auquel elle appartient, ainsi que de la composition démographique de son ménage. Ainsi, bien que les revenus des retraités soient inférieurs aux revenus des actifs, les retraités ont un niveau de vie proche de celui des actifs car leurs ménages sont souvent de plus petite taille.

Comme l'a rappelé le COR dans son 7^e rapport, le choix d'un indicateur pour comparer les niveaux de vie des actifs et des retraités est une question particulièrement délicate. Nous comparons ici le niveau de vie moyen (y compris revenus du patrimoine, mais non compris les loyers imputés) des retraités à celui des actifs (personnes en emploi ou au chômage).

L'écart entre retraités et actifs apparaîtrait plus important si l'on comparait les niveaux de vie médians ou si les retraités étaient comparés aux seuls actifs en emploi. *A contrario*, l'écart serait inversé si les retraités étaient comparés à l'ensemble des personnes en âge de travailler ou à l'ensemble de la population (voir graphique 1).

¹ « Enquête Revenus fiscaux et sociaux 2008 et séries longues », INSEE Résultats n° 118 Société, janvier 2011.

² Le niveau de vie est défini comme le revenu disponible par unité de consommation. Le système d'unités de consommation habituellement utilisé compte une part pour le premier adulte du ménage, 0,5 part pour les autres personnes âgées de 14 ans et plus, et 0,3 part pour les personnes âgées de moins de 14 ans.

Le COR a rappelé à plusieurs reprises que la prise en compte des revenus du patrimoine, lorsque l'on compare les niveaux de vie des actifs et des retraités, est sujette à discussion. Comme le montre le tableau 1, le ratio des niveaux de vie moyens entre actifs et retraités apparaîtrait sensiblement plus faible (0,85 au lieu de 0,98 pour l'année 2006) si les revenus du patrimoine n'étaient pas pris en compte dans le revenu disponible. Au contraire, si les loyers fictifs imputés aux propriétaires de leur résidence principale étaient pris en compte, le ratio des niveaux de vie moyens entre actifs et retraités apparaîtrait sensiblement plus élevé (1,01 ou 1,03 pour l'année 2006, selon que l'on déduise ou non les intérêts d'emprunts versés par les accédants à la propriété).

Tableau 1 - Niveau de vie moyen en 2006, selon quatre définitions du revenu disponible en € 2006, par an et par unité de consommation

	Définition du revenu disponible			
	R1 (hors revenus du patrimoine)	R2 (avec revenus du patrimoine)	R3 (avec revenus du patrimoine et loyers imputés bruts)	R4 (avec revenus du patrimoine et loyers imputés nets)
Actifs	18 700	21 600	23 500	23 100
Retraités	15 800	21 200	23 800	23 800
ratio Retraités/Actifs	0,85	0,98	1.01	1.03

Définitions du revenu :

R1 : revenu disponible, non compris les revenus du patrimoine.

R2 : revenu disponible, incluant les revenus du patrimoine (dont les revenus du patrimoine financier simulés économétriquement par l'INSEE)

R3 = R2 + loyers imputés aux propriétaires et aux personnes logées gratuitement, bruts (les intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété n'ont pas été déduits du revenu).

R4 = R2 + loyers imputés aux propriétaires et aux personnes logées gratuitement, nets (les intérêts d'emprunt que doivent payer les accédants à la propriété ont été déduits du revenu).

Champ : Individus de tous âges, vivant dans des ménages dont la personne de référence n'est pas étudiante et dont le revenu déclaré est positif ou nul.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux 2006 ; calculs INSEE d'après l'enquête logement 2006.

Entre 1996 et 2009, le niveau de vie des retraités et des actifs progresse parallèlement à un rythme moyen de 1,5 % par an, de sorte que le niveau de vie moyen des retraités (y compris revenus du patrimoine, non compris les loyers imputés) demeure inférieur d'environ 4 % à celui des actifs.

Cette évolution marque une rupture par rapport à la tendance observée de 1970 jusqu'au milieu des années 90, période durant laquelle le niveau de vie des retraités avait rattrapé celui des actifs : partant d'un niveau plus bas, le niveau de vie des retraités progressait alors plus vite que celui des actifs, de sorte que le ratio « niveau de vie des retraités / niveau de vie des actifs » s'élevait constamment. Selon le 1^{er} rapport du COR, ce ratio (calculé en termes de revenu fiscal³, non compris les revenus du patrimoine) était passé de 62 % en 1970 à 91 % en 1996.

³ Contrairement au revenu disponible utilisé habituellement pour calculer le niveau de vie, le revenu fiscal est un revenu avant impôts et prestations sociales. Il ne tient donc pas compte des prestations sociales (minimum vieillesse et autres minima sociaux, allocations familiales, aides au logement).

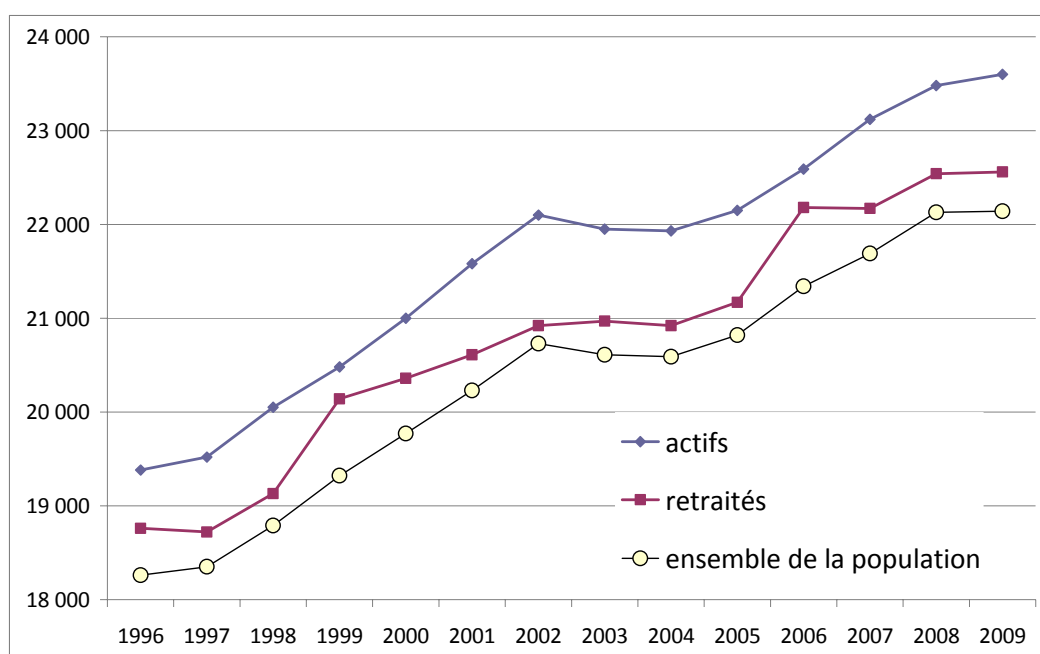
Tableau 2 – Niveau de vie moyen des retraités comparé aux actifs de 1996 à 2009
en € 2009 par an et par unité de consommation

	Actifs de 18 ans ou plus (1)	Retraités (2)	Ratio retraités/actifs (2)/(1)
1996	19 380	18 760	96,8%
1997	19 520	18 720	95,9%
1998	20 050	19 130	95,4%
1999	20 480	20 140	98,3%
2000	21 000	20 360	97,0%
2001	21 580	20 610	95,5%
2002	22 100	20 920	94,7%
2003	21 950	20 970	95,5%
2004	21 930	20 920	95,4%
2005	22 150	21 170	95,6%
2006	22 590	22 180	98,2%
2007	23 120	22 170	95,9%
2008	23 480	22 540	96,0%
2009	23 600	22 560	95,6%

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009.

Graphique 1 – Niveau de vie moyen des actifs et des retraités
en € 2009 par an et par unité de consommation



Champ et source : voir tableau 2

Note : l'ensemble de la population inclut, outre les retraités et les actifs, les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) dont le niveau de vie est relativement faible.

La progression du niveau de vie des actifs est sensible à la conjoncture de l'emploi et des salaires. Elle a été relativement rapide entre 1996 et 2002, essentiellement en raison d'une conjoncture favorable de l'emploi et des salaires, mais aussi compte tenu des évolutions des prélèvements obligatoires favorables aux actifs (basculement de la cotisation sociale maladie vers la CSG à un taux plus réduit et prime pour l'emploi). Entre 2002 et 2004, le niveau de vie des actifs a légèrement baissé dans une conjoncture déprimée. Il a ensuite augmenté à nouveau de 2004 à 2008. Entre 2008 et 2009, dans un contexte de crise financière et économique qui a conduit à une stagnation du niveau de vie moyen de l'ensemble des Français, le niveau de vie des actifs a quand même progressé mais à un rythme ralenti (+0,5 %), les premiers effets de la crise s'étant surtout traduits par une baisse du niveau de vie des inactifs non retraités.

La retraite nette moyenne par unité de consommation des ménages de retraités progresse constamment grâce au renouvellement des générations (effet noria). En 1997, il y a eu une exception à cette progression, car les prélèvements sociaux sur les pensions ont sensiblement augmenté au 1^{er} janvier 1997 (+1,2 points pour les retraités assujettis du régime général).

Le niveau de vie moyen des retraités (y compris revenus du patrimoine) progresse de façon plus heurtée que la retraite nette moyenne par unité de consommation. La meilleure prise en compte des revenus du patrimoine dans les nouvelles séries de l'INSEE conduit en effet à des évolutions plus bruitées que dans les anciennes séries⁴. Les variations irrégulières d'une année sur l'autre, telles qu'elles apparaissent sur le graphique 1, sont ainsi peu significatives.

La progression du niveau de vie des retraités apparaît relativement faible entre 2008 et 2009. Toutefois, si l'on ne tient pas compte des revenus du patrimoine, la progression des revenus par unité de consommation des retraités apparaît au contraire assez forte entre 2008 et 2009, après une baisse entre 2007 et 2008 (en euros constants). Cette baisse, suivie d'un rattrapage entre 2008 et 2009, s'explique sans doute par le décalage temporel qui est intervenu entre l'inflation et les revalorisations des retraites : étant donné que l'inflation s'est soudainement accélérée fin 2007 et début 2008, les revalorisations des pensions intervenues en 2008 n'ont pas compensé l'inflation entre 2007 et 2008 en moyenne annuelle, et le rattrapage n'est intervenu qu'en 2009. En outre, la modification du calendrier de revalorisation annuelle des pensions en fonction de l'indice des prix intervenue en 2009 (revalorisation au 1^{er} avril plutôt qu'au 1^{er} janvier) a légèrement réduit le montant de retraite perçu en 2009 en moyenne annuelle. Au total, la fiche n°6 du **document n°2**, consacrée à la revalorisation des pensions, met en évidence que chaque retraité a vu sa pension (exprimée en euros constants et en moyenne annuelle) diminuer de plus de 1 point entre 2007 et 2008 avant de remonter entre 2008 et 2009. Par ailleurs, un autre effet a pu freiner la progression du niveau de vie moyen des retraités entre 2008 et 2009 : il s'agit du ralentissement ponctuel de l'effet noria mis en évidence par les données sur les pensions moyennes (voir **documents n°1 et 2**).

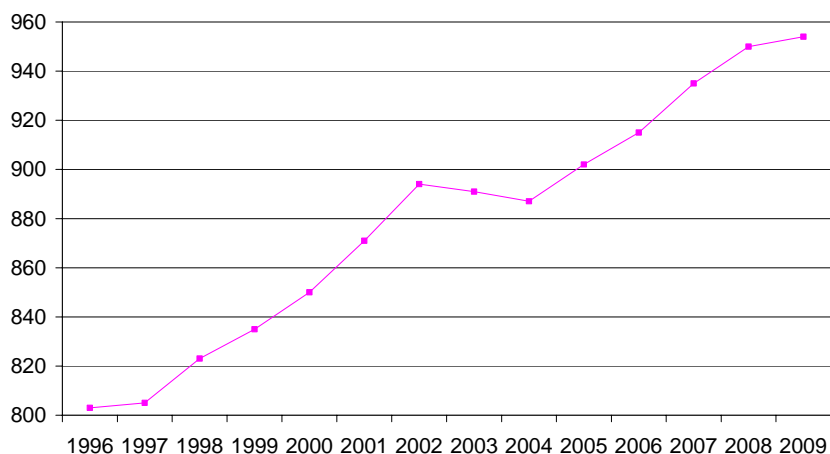
⁴ Les revenus du patrimoine peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des taux de rendement des placements. En outre leur mesure est moins précise que celle des autres revenus : d'une part les revenus du patrimoine sont plus dispersés d'où un accroissement de la variance des estimateurs ; d'autre part ils sont estimés économétriquement par l'INSEE et non observés directement.

2. Le taux de pauvreté

Le taux de pauvreté est défini comme la proportion de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, calculé comme une fraction du niveau de vie médian (ici 60 % du niveau de vie médian). Ainsi le seuil de pauvreté est relevé chaque année en fonction du niveau de vie médian de l'ensemble de la population française. Le seuil de pauvreté s'est ainsi accru rapidement entre 1997 et 2002, en période de forte croissance, puis il a un peu baissé entre 2002 et 2004, période de faible croissance, avant de s'accroître à nouveau entre 2004 et 2008 puis de ralentir en 2009.

Graphique 2 – Seuil de pauvreté (60 % du niveau de vie médian)

En euros 2009 par mois et par unité de consommation



source : INSEE

Le taux de pauvreté des retraités a fortement baissé entre 1970 et 1996, passant en deçà de celui de l'ensemble de la population (dans les années 80) puis en deçà de celui des actifs en emploi ou au chômage (dans les années 90), alors qu'il était initialement très élevé⁵.

De 1996 à 2009, le taux de pauvreté des retraités s'est maintenu à un niveau inférieur à celui de l'ensemble de la population. Le taux de pauvreté des actifs était supérieur à celui des retraités en 1996. Il s'en est depuis rapproché en diminuant alors que celui des retraités restait globalement stable. En effet, le taux de pauvreté des retraités n'est plus régulièrement et fortement orienté à la baisse comme par le passé. Il s'est stabilisé entre 9 et 10 %. Notons que le taux de pauvreté de l'ensemble de la population est plus élevé que celui des actifs comme des retraités, car la pauvreté est relativement fréquente parmi les inactifs non retraités (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.).

Des périodes de hausse et de baisse du taux de pauvreté des retraités se sont succédées au cours de la dernière décennie. Sachant que le niveau de vie du premier décile des personnes âgées progresse régulièrement (effet noria), ces fluctuations reflètent surtout celles du seuil de pauvreté.

Par rapport aux séries publiées il y a deux ans, la réropolation de la série des enquêtes Revenus fiscaux a entraîné une révision à la hausse du taux de pauvreté de l'ensemble de la population de l'ordre de 1 point entre 1996 et 2004, non seulement parce que le seuil de

⁵ Voir « Plus de ménages pauvres parmi les salariés, moins chez les retraités », Jean-Michel Hourriez, Nadine Legendre, Robert Le Verre, INSEE Première n°761, 2001.

pauvreté a été relevé du fait de la meilleure prise en compte des revenus du patrimoine, mais aussi parce que l'enquête Revenus fiscaux et sociaux a conduit à une meilleure connaissance de la population des allocataires de prestations sociales et minima sociaux (y compris le minimum vieillesse). Toutefois, le taux de pauvreté des personnes âgées a été révisé à la baisse d'environ 1 point en début de période.

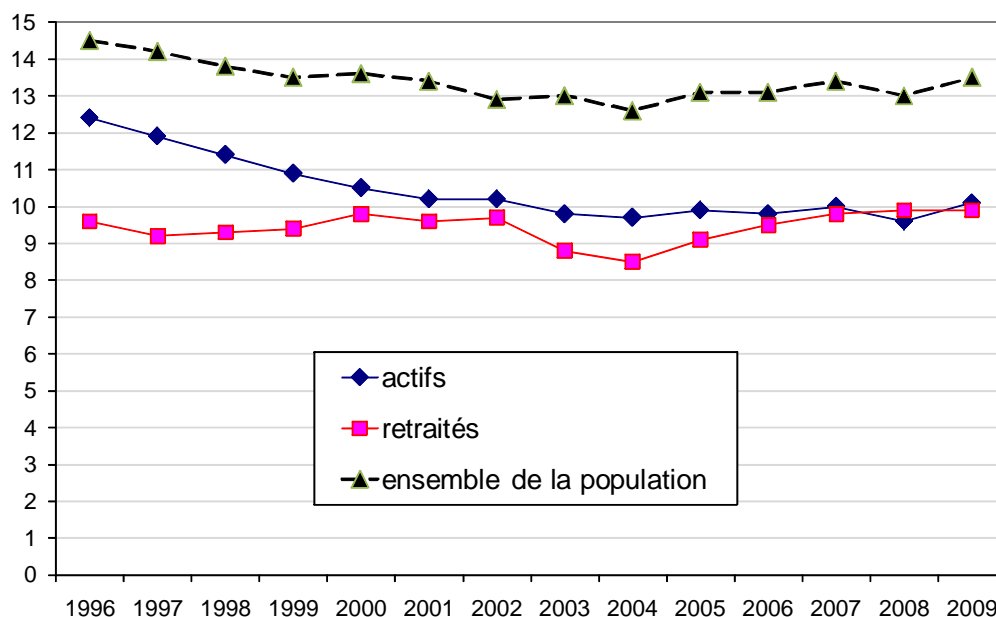
Tableau 3 – Taux de pauvreté des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population
Taux de pauvreté en %, calculé avec le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian

	Retraités	Actifs	Ensemble de la population
1996	9,6	12,2	14,5
1997	9,2	11,8	14,2
1998	9,3	11,4	13,8
1999	9,4	10,8	13,5
2000	9,8	10,4	13,6
2001	9,6	10,1	13,4
2002	9,7	10,1	12,9
2003	8,8	9,7	13,0
2004	8,5	9,6	12,6
2005	9,1	9,9	13,1
2006	9,5	9,7	13,1
2007	9,8	9,9	13,4
2008	9,9	9,5	13,0
2009	9,9	10,1	13,5

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétrospectives de 1996 à 2004, Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2009.

Graphique 3 – Taux de pauvreté des retraités, des actifs et de la population



Source : données du tableau 3

Note : l'ensemble de la population inclut, outre les actifs et les retraités, les inactifs non retraités. Le taux de pauvreté de ces derniers (étudiants, handicapés ou invalides, parents isolés inactifs, etc.) est relativement élevé.